



HAL
open science

Abolitionnisme (Esclavage)

Richard Marin, Nathalie Dessens

► **To cite this version:**

Richard Marin, Nathalie Dessens. Abolitionnisme (Esclavage). Michel BERTRAND; Jean-Michel BLANQUER; Antoine COPPOLANI; Isabelle VAGNOUX. Les Amériques, 2, Robert Laffont, pp.3-8, 2016, Textuelles, 2-221-19645-7. hal-01590188

HAL Id: hal-01590188

<https://hal.science/hal-01590188>

Submitted on 19 Sep 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Abolitionnisme

En 1807, à la suite du Danemark qui, trois ans auparavant, en avait pris l'initiative, l'Angleterre met fin à la traite atlantique. L'année suivante, les États-Unis lui emboîtent le pas. En 1815, les participants au Congrès de Vienne demandent à chaque pays européen de l'abolir dans les meilleurs délais puis, peu à peu, les lois nationales et les traités internationaux rendent cette activité illégale. Dans la foulée des indépendances, parfois même avant, la traite prend officiellement fin en Hispano-Amérique. Forts de leur puissance économique, financière et maritime, les Britanniques imposent une police des mers en exerçant un droit de visite sur les bateaux soupçonnés de se livrer au transport des Africains. Dès lors, les jours du système esclavagiste sont comptés dans les Amériques.

Sans renouvellement de leur population esclave, le Brésil et la Caraïbe risquent, à brève échéance, la pénurie de main d'œuvre. L'accroissement naturel de leur population servile est faible et le ralentissement de la traite, qui ne procède plus désormais que de l'interlope, semble sonner le glas de leurs sociétés de plantation. Seul le Sud des États-Unis, dont la population esclave connaît un notable accroissement naturel, est sans doute en mesure de conserver longtemps encore cette institution.

Si l'abolition définitive de l'esclavage par les Anglais (1836), puis les Français (1848), annonce la mort du système, celui-ci réussit néanmoins à se maintenir aux Amériques encore près d'un demi-siècle. Disparu rapidement dans les pays où il était déjà largement tombé en désuétude - Chili (1823), Amérique centrale (1824), Bolivie (1826), Mexique (1829) -, c'est seulement dans les années 1850 qu'il disparaît en Colombie, en Équateur, en Argentine, au Pérou ou au Venezuela. Les dernières abolitions interviennent au Paraguay (1870), à Porto Rico (1873), à Cuba et, enfin, au Brésil (1888).

De façon paradoxale, c'est dans ses dernières décennies d'existence que l'esclavage connaît, là où il se maintient encore, une expansion et un durcissement notables. Dans le Sud des États-Unis, le développement de la production cotonnière le rend plus indispensable que jamais. Impossible d'imaginer se défaire d'une main-d'œuvre presque entièrement au service de ce que l'on appelle désormais « le roi coton » (King Cotton). La demande croissante de l'industrie textile anglaise, favorisée par des innovations techniques, l'expansion territoriale ouvrant à l'agriculture de nouvelles terres à la fois fertiles et exposées à un climat favorable, ainsi que l'invention, par Eli Whitney, de l'égraineuse à coton à la fin du XVIIIe siècle, font des États-Unis le premier producteur de coton au monde. Dès 1830, leur récolte annuelle est supérieure à celle de tous les autres pays producteurs réunis. A la veille de la Guerre de Sécession, les seuls États de Géorgie, Alabama, Mississippi et Louisiane livrent plus de la moitié de la production mondiale. Il est, dès lors, aisé d'imaginer que, pour les Sudistes, l'esclavage est une impérieuse nécessité. Du fait du déplacement des centres de production cotonniers des anciennes colonies de Virginie et des Carolines vers les nouveaux États de l'ouest, une traite intérieure s'établit d'ailleurs dès les premières décennies du XIXe siècle.

Dans la Caraïbe hispanophone, le XIXe siècle est aussi un siècle d'essor du travail servile. Cuba, tout particulièrement, tire profit de l'effacement d'Haïti pour accroître ses positions sur le marché mondial du sucre. Grâce au développement des moyens de transport modernes - le chemin de fer, installé à Cuba onze ans avant son inauguration en Espagne métropolitaine et la navigation à vapeur - la grande île prend rang parmi les grandes économies sucrières.

Entre 1817 et 1860, le boom sucrier de l'Occident cubain est tel, avec un décuplement de la production, qu'il rend le maintien de l'esclavage plus primordial encore. Jusqu'en 1860, malgré le traité de 1817 passé avec l'Angleterre sur l'arrêt du commerce des esclaves, Cuba en importe des centaines de milliers, toute l'oligarchie blanche participant à cette activité frauduleuse particulièrement rémunératrice. Entre 1835 et 1840, le trafic atteint son point haut avec l'entrée dans l'île de 165 000 esclaves. La population servile, d'à peine 40 000 en 1774, est proche de 300 000 en 1827 et de 450 000 en 1841. A cette dernière date, on recense 436 495 esclaves, 152 838 libres de couleur et seulement 418 291 Blancs.

Au Brésil, tout autant sinon plus qu'à Cuba, le maintien de l'esclavage et, donc, de la traite, est jugé indispensable par les propriétaires qui se livrent à de lucratives spéculations agricoles. C'est si vrai qu'en dépit de l'étroite sujétion économique dans laquelle le pays se trouve à l'égard de Londres, il parvient tout de même à différer jusqu'en 1850 l'abolition de la traite. Certes, dès 1826, le Brésil, contraint et forcé, signe bien avec l'Angleterre un traité prévoyant l'extinction du trafic dans un délai de trois ans après sa ratification, faute de quoi, son maintien passerait pour un acte de piraterie. Mais, à vrai dire, le traité est si peu suivi d'effets qu'il faudra le compléter par le *Slave Trade Suppression Act* (1845). Celui-ci interdit le commerce d'esclaves entre l'Afrique et l'Amérique, mais autorise aussi la Royal Navy à arraisonner les navires négriers dans les eaux territoriales et les ports brésiliens. Finalement, le renchérissement considérable du bois d'ébène conduit à l'adoption de la loi Eusébio de Queirós (1850). Elle met un terme au trafic, même si des débarquements clandestins ont lieu jusqu'en 1856, mais non à l'esclavage.

L'ampleur de la traite négrière à destination du Brésil, dans la première moitié du XIXe siècle, témoigne on ne peut mieux de l'importance de l'esclavage dans cette économie de plantation en forte expansion. Entre 1800 et 1855, 1 719 300 esclaves y sont introduits et un demi-million pour les seules vingt dernières années de la traite. La guerre d'indépendance des États-Unis, puis les guerres napoléoniennes, en désorganisant les trafics habituels, ont favorisé le coton brésilien dont le Pará, le Pernambuco et, surtout, le Maranhão, sont provisoirement devenus des producteurs notables. Ainsi, la province du Maranhão, de population blanche et métisse, s'africanise-t-elle rapidement : en 1820, sur 152 893 habitants, elle comptait déjà près de 80 000 esclaves noirs.

De même, la révolution noire de Saint Domingue (1791-1804), en éliminant le premier producteur de sucre du monde atlantique, offre une opportunité exceptionnelle au sucre brésilien. Grâce à la hausse de la consommation européenne, il connaît une embellie dans les capitaineries de Bahia, Pernambuco, Rio de Janeiro, et la zone littorale de São Paulo, au point de peser pour 35% des exportations jusqu'en 1810. Toutefois, dès les années 1830, le café s'impose comme principale culture de plantation. D'abord acclimaté dans le Pará, le caféier trouve un écosystème à sa mesure dans la vallée du Paraíba, au Sud de la province de Rio et à l'Est de celle de São Paulo. Rio de Janeiro, se transforme alors en premier port esclavagiste du Nouveau monde et des fortunes brésiliennes colossales, liées au trafic, s'y édifient. En 1837, la capitale compte plus de 50% d'esclaves et, en 1850, ils sont encore 110 000 sur ses 250 000 habitants. Selon le recensement de 1872, les esclaves forment un tiers de la population de la province, les plus grands propriétaires en possédant jusqu'à un millier.

Avec l'adoption de la loi Eusébio de Queirós, la pénurie de main d'œuvre devient particulièrement flagrante dans les régions caféières où la colonisation et l'immigration libre sont encore balbutiantes. D'où le transfert massif d'esclaves du Nord-Est vers le Sud-Est. Selon les sources, de 1850 à 1880, entre 90 000 et 200 000 esclaves sont débarqués à Rio de Janeiro en provenance du Nord-Est. Ils y ont été acheminés par les trafiquants qui, ayant renoncé au trafic transatlantique, parcourent les provinces du Nord-Est en proposant aux propriétaires d'esclaves de fructueuses opérations. Le Maranhão, l'Alagoas, Pernambuco, Bahia deviennent, bon gré mal gré, exportateurs d'esclaves. Pour freiner l'exode, qui met en péril la structure sociale de ces provinces, celles-ci imposent des taxes de plus en plus élevées à la sortie. Ces dispositions fiscales sont cependant bien incapables d'enrayer le mouvement. Cette ample migration provoque une modification sensible de la répartition nationale de la population servile. En 1880, les provinces de Rio de Janeiro (341 576), du Minas Gerais (370 459) et de São Paulo (156 612) détiennent 868 047 esclaves (57% du total) sur 1 510 806 pour l'ensemble du Brésil. C'est seulement à partir des années 1860 que l'idée du travail libre commence à faire lentement son chemin. La résistance des esclaves, ponctuée d'évasions et de révoltes, n'est pas étrangère à la conversion d'un certain nombre de planteurs. Mais, plus encore, elle tient au considérable enchérissement de la force de travail servile lié à sa rareté. Un esclave en bonne condition physique coûte environ un million de reis en 1855, mais 2 millions et demi en 1875, voire 3 millions.

La caféiculture du plateau pauliste, qui fait ses premiers pas dans les années 1860, est d'esprit plus moderne que celle de la Paraíba qui manifeste d'évidents signes de déclin. Les *fazendeiros* de São Paulo qui introduisent une organisation du travail plus rationnelle, des technologies plus performantes (dépulpeurs, machines à décortiquer) et recourent plus systématiquement au travail salarié des migrants du Nord-Est vont beaucoup peser en faveur du développement de l'immigration européenne.

Alors que l'esclavage vit son crépuscule, les sociétés de plantation se mettent à le protéger et à le défendre plus encore qu'elles ne l'avaient fait auparavant. Sans doute craignent-elles aussi une réédition de la Révolution haïtienne. Dans sa foulée, de nombreux complots ou soulèvements d'esclaves n'ont-ils pas menacé l'institution, ailleurs, dans le Sud et la Caraïbe ? De la révolte de la Côte des Allemands, en Louisiane, en 1811, à la rébellion de Nat Turner, en Virginie, en 1831, le Sud des États-Unis a connu de tels soulèvements. Et les Sudistes craignent désormais des rébellions à grande échelle, alors que l'agitation abolitionniste atteint son paroxysme et que certains abolitionnistes radicaux songent déjà à armer les esclaves pour provoquer des rébellions, comme le montre le complot fomenté par John Brown à Harpers Ferry, en Virginie, également en 1859.

La Caraïbe espagnole, la dernière à conserver l'institution dans la deuxième moitié du XIXe siècle, connaît des soulèvements analogues. Des révoltes spontanées, dans les années 1830 et au début des années 1840, puis le célèbre complot de la Escalera, en 1844, provoquent les mêmes craintes à Cuba, où les partisans de l'esclavage, menés par Narciso Lopez, tenteront même, vainement, de favoriser l'annexion de Cuba par les États-Unis, afin de permettre la survie de l'institution. Sans doute encouragés par la nouvelle des abolitions anglaise puis française, les esclaves encore sous le joug tentent d'obtenir le même sort que leurs voisins.

Au Brésil, alors même qu'en janvier 1835, à Bahia, la révolte de près de 1500 esclaves islamisés a exacerbé la peur du haïtisme, une opposition résolue se manifeste à l'encontre de

la politique abolitionniste. Pourtant, celle-ci bénéficie de l'appui de l'empereur Pierre II qui n'hésite pas à accorder des titres de noblesse aux propriétaires ayant libéré leurs esclaves. En 1850 et en 1852, des projets de loi visant à affranchir de la condition servile les enfants à naître des mères esclaves est repoussé sans même être discuté. En 1866, cinq projets de tendance abolitionniste, pourtant préparés à la demande de l'empereur, sont également écartés par le président conservateur du gouvernement. En 1867, le discours du trône de Pierre II, qui se réfère de façon explicite au problème de l'esclavage, provoque un tollé à la Chambre, au Sénat et même au Conseil d'État. Cette évocation, en pleine guerre du Paraguay, apparaît même à certains comme un manquement de l'empereur à l'esprit d'union sacrée si nécessaire alors à la nation. Tout projet de loi à connotation abolitionniste est alors perçu et dénoncé comme une atteinte intolérable au droit de propriété.

En dépit de fortes résistance, la « loi du ventre Libre », qui considère comme libres tous les enfants d'esclaves nés à partir de cette date, est pourtant votée en septembre 1871. Mais elle ne s'est imposée qu'au prix de débats houleux et passionnés et malgré l'opposition farouche de l'immense majorité des députés du Minas Gerais, São Paulo et Rio de Janeiro qui veulent se persuader que l'esclavage a encore de beaux jours devant lui.

Aux États-Unis, l'agitation abolitionniste et le développement du Chemin de Fer Sous-terrain, ce réseau destiné à favoriser la fuite d'esclaves vers les États libres du Nord et le Canada, renforcent encore les craintes des planteurs et des autorités. Il en découle un durcissement des codes noirs. Entre 1830 et 1860, les États instaurent les codes les plus répressifs de l'histoire de l'esclavage états-uniens. Certains les incorporent même dans leurs constitutions qu'ils réécrivent dans les années 1840. Ces codes interdisent généralement les unions entre Noirs et Blancs (ces mesures sont connue sous le nom de lois anti-métissage « anti-miscegenation laws »), rendent illégale l'entrée de Noirs dans l'État et, surtout, écartent la possibilité de la moindre manumission (sauf dans des cas exceptionnels où l'État récompense directement un esclave pour ses bons et loyaux services, lorsqu'il permet, par exemple, de déjouer une rébellion). Désormais, l'esclavage est un état dont on ne peut plus sortir légalement au sud de la ligne Mason-Dixon.

En outre, le développement du débat Nord/Sud et les luttes politiques acerbes dont il découle entraînent un durcissement des positions tant abolitionnistes que pro-esclavagistes. Les écrits, sans concession, se multiplient de part et d'autres. La littérature vient même au service de la politique, en aidant le Sud à ériger en système sa civilisation fondée sur la plantation et l'esclavage. A partir du Sud, ont même lieu plusieurs tentatives expansionnistes vers Cuba ou le Nicaragua afin d'y jeter les bases d'une vaste nation sudiste entourant le bassin caraïbe, fondée sur l'esclavage.

C'est dire qu'au moment-même où l'esclavage vit ses derniers moments, aux États-Unis comme ailleurs en Amérique, ses défenseurs, totalement à contre-courant de l'histoire, parient encore sur la possibilité de son maintien.

Nathalie Dessens et Richard Marin

Bibliographie

Bergad, Laird, *The Comparative Histories of Slavery in Brazil, Cuba, and the United States*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007 • Carvalho, José Murilo de, *Un théâtre*

d'ombres. La politique imperial au Brésil, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1990 • Dessens, Nathalie, *Myths of the Plantation Societies: Slavery in the American South and the West Indies*, Gainesville, University Press of Florida, 2003 • Fohlen, Claude, *Histoire de l'esclavage aux États-Unis*, Perrin, 1998 • Kolchin, Peter, *American Slavery*, New York et Londres, Penguin, 1993. [Version française traduite par Pap N'Diaye, *Une institution très particulière: l'esclavage aux États-Unis 1619-1877*, Belin, 1998] • Mattoso, Katia de Queirós, *Etre esclave au Brésil : XVIe-XIXe siècles*, L'Harmattan, 1994, 2^o éd.